

MODALITES FINANCIERES OPAH RU SETE 2022 - 2027

PROPRIETAIRES OCCUPANTS			ANAH		Sète agglomération méditerranéenne
			Plafond de travaux subventionnables	taux de subvention	taux de subvention
Travaux lourds	Projet travaux lourds logt indigne ou très dégradé ind D > 0,55 inS ≥ 0,4	ressources très modestes	50 000€ HT	50%	30%
		ressources modestes		50%	25%
Travaux de sortie de précarité énergétique (***)		ressources très modestes	30 000 € HT	50%	30%
		ressources modestes		35%	20%
Travaux d'amélioration	Sécurité salubrité 0,3 ≤ ind I < 0,4	ressources très modestes	20 000 € HT	50%	20%
		ressources modestes		50%	15%
	Autonomie de la personne	ressources très modestes		50%	20%
		ressources modestes		35%	20%
	Autres travaux copropriété dégradée	ressources très modestes		35%	30%
		ressources modestes		20%	25%

Forfait meuble cuisine : 600 € Forfait meuble salle de bains : 600 €

(*) copropriétés dégradées sur la base de la grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat

(**) Conditions d'attribution : CLE, en complément d'une subv. ANAH, amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%, accompagnement du ménage sauf cas particuliers, exclusivité obligé-référent

(***) travaux de sortie de précarité énergétique, gain performance énergétique ≥ 35% Avant travaux, Etiquette F ou G. Après travaux, saut de deux étiquettes D ou E